

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 7 novembre 2016 et ajournée au 21 novembre 2016, au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4^e Avenue, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire suppléant, madame Sylvie Frigon :

Daniel Leblanc
Françoise Cormier
André Picard
Jean Brousseau
Mario Lasalle

Est absent en début de rencontre Denis Laporte. Arrivée à 20 h

Est également présent, Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

2016-2111-451

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2016-2111-452

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes lot 1 et lot 2 du 17 novembre 2016, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 99 265,83 \$ et payés, tel qu'autorisés par les articles 4 et 5 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

Sur proposition de Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois des lots 3 et 4 du 17 novembre 2016, d'une somme de 26 989,13 \$, soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

2016-2111-453

**DÉPÔT EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS
FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL**

En conformité avec les articles 4 et 6 de la *Loi sur l'éthique*, le directeur général dépose au conseil un extrait du registre public ne contenant aucune déclaration faite par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus (art. 6 et 46 *Loi sur l'éthique*).

2016-2111-454

SUBVENTION AU CLUB OPTIMISTE - 2017

Les conseillères Sylvie Frigon et Françoise Cormier dénoncent leur intérêt dans la question et ne prennent pas part aux discussions et ne participent pas au vote qui en résulte.

ATTENDU QUE le 9 novembre 2009, le conseil adoptait la résolution R 364-2009 octroyant annuellement une subvention de 1 000 \$ pour l'entretien de la piste de ski de fond ;

ATTENDU QUE le Club Optimiste contribue à l'entretien de la patinoire extérieure depuis plusieurs années ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc et unanimement résolu par les conseillers qui n'ont pas dénoncé leur intérêt sur le sujet :

que le conseil accorde en 2017 une subvention annuelle renouvelable au Club Optimiste pour la saison 2016-2017 :

- DE 1 000 \$ pour le maintien du sentier de ski de fond ;
- DE 600 \$ ou moins pour le déneigement de la patinoire extérieure.

ADOPTÉ

2016-2111-455

RENOUVELLEMENT DU SOUTIEN TECHNIQUE POUR 2017 AVEC LA CORPORATION INFORMATIQUE DE BELLECHASSE

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers :

DE renouveler le contrat de soutien technique pour 2017 avec la Corporation informatique de Bellechasse aux conditions suivantes :

- | | |
|--|--------------------------|
| • Soutien technique de base : | 2 395 \$ plus taxes |
| • Soutien technique version réseau : | 2 495 \$ plus taxes |
| • Soutien technique pour la géomatique : | 445 \$ plus taxes |
| • Soutien technique pour permis | 325 \$ plus taxes |
| • Hébergement – rôle d'évaluation en ligne : | 599,40 \$ plus taxes |
| • Soutien technique - Élection et référendum : | <u>250 \$ plus taxes</u> |
| Total | 6 509,40 \$ plus taxes |

ADOPTÉ

2016-2111-456

DON À LA FONDATION DES MALADIES DU CŒUR EN 2016

Sur proposition de Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder en 2016 un don de 150 \$ à la Fondation des maladies du cœur, à faire parvenir à madame Denise Chevalier.

ADOPTÉ

2016-2111-457

DON À LA SOCIÉTÉ ST-VINCENT-DE-PAUL EN 2016

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder un don de 500 \$ à la Société St-Vincent-de-Paul, conférence Sacré-Cœur-de-Jésus afin de les aider pour la distribution des paniers de Noël.

ADOPTÉ

2016-2111-458

AIDE FINANCIÈRE POUR PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT CANADIEN DE SKI DE FOND

Sur proposition de Mario Lasalle, il est unanimement résolu les conseillers d'accorder une aide financière de 100 \$ à Antoine Barrette pour ces participations au championnat du Québec et au championnat Canadien de ski de fond.

ADOPTÉ

2016-2111-459

POLITIQUE DE CAPITALISATION ET D'AMORTISSEMENT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION

Sur proposition de Françoise Cormier, il est unanimement résolu d'adopter la nouvelle politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations déposer au conseil par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ

2016-2111-460

DON À LA FONDATION MÉMOIRE DU COEUR EN 2016

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder en 2016 un don de 50 \$ à la Fondation Mémoire du cœur.

ADOPTÉ

2016-2111-461

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS EN 2017

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu de renouveler, pour l'année 2017, l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités au montant de 3 761,96 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉ

2016-2111-462

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE

ATTENDU QU'une entente de principe est intervenue entre le conseil et le syndicat des employés municipaux de Crabtree (CSN) le 17 novembre 2016 ;

ATTENDU QUE le comité de négociation formé des conseillers Mario Lasalle et Jean Brousseau et du directeur général Pierre Rondeau recommande l'acceptation de l'entente de principe intervenu le 17 novembre 2016 avec le syndicat des employés municipaux de Crabtree (CSN) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le conseil entérine l'entente de principe ;

D'autoriser le maire, Denis Laporte, les conseillers, Mario Lasalle et Jean Brousseau et le directeur général, Pierre Rondeau à signer, pour et au nom de la municipalité, la convention collective de cinq (5) ans de 2017 à 2021 avec le Syndicat des employés municipaux de Crabtree (CSN).

ADOPTÉ

2016-2111-463

ADHÉSION AU PROGRAMME DE FORMATION NOVO STUDIO

Sur proposition de Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers, que le Conseil municipal accepte l'offre de formation à l'aide de la plate-forme NOVO STUDIO ;

QUE les crédits disponibles soient pris à même les fonds disponibles dans le poste budgétaire 02-130-00-454-00.

ADOPTÉ

2016-2111-464

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT ANALYSE D'EAU

Sur proposition de Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers, que le Conseil municipal accorde le contrat d'analyse d'eau à la firme NORDIKEAU pour la somme de 8 957,56 \$ excluant les taxes en 2017 ;

QUE les crédits disponibles soient pris à même les fonds disponibles dans le poste budgétaire 02-412-00-526-00.

ADOPTÉ

2016-2111-465

SOUPER DES FÊTES DU CLUB FADOQ DE CRABTREE

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers, d'autoriser le don de 100 \$ en prix de présence lors du souper des fêtes du club FADOQ de Crabtree qui aura lieu le vendredi 2 décembre 2016.

ADOPTÉ

2016-2111-466

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE CONTRIBUTION M-30 DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150 (PIC150) CONCERNANT LA RÉNOVATION DE L'ARÉNA

Sur proposition de Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général, Pierre Rondeau à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente de contribution M-30 (No de projet : 400050969) entre l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et la Municipalité de Crabtree concernant une contribution financière non remboursable pour des travaux de rénovation de l'aréna.

ADOPTÉ

2016-2111-467

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT AUTORISANT UNE DÉPENSE POUR DES TRAVAUX DE 1 645 372 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 431 069 \$ POUR LA RÉNOVATION DE L'ARÉNA

Mario Lasalle, donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement autorisant une dépense pour des travaux de 1 645 372 \$ et un emprunt de 1 431 069 \$ pour la rénovation de l'aréna.

Cet Avis de Motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

2016-2111-468

VIN POUR SOUPER DES FÊTES DE L'OMH DE CRABTREE

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers, de fournir des bouteilles de vin dans le cadre de la fête de Noël de l'OMH de Crabtree pour un montant d'environ 100 \$.

ADOPTÉ

***ARRIVÉE DU MAIRE DENIS LAPORTE À 20 H.**

2016-2111-469

APPUI À LA FQM CONCERNANT LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE 2030

ATTENDU QUE le 7 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Arcand, rendait public le projet de loi n° 106, *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives* ;

ATTENDU QUE les préoccupations les plus souvent soulevées par le milieu municipal, notamment au regard de ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire, de sécurité publique et civile, d'environnement et de développement durable portent sur le développement rapide des ressources énergétiques non renouvelables (gaz de schistes, substances minérales, pétrole conventionnel, etc.) ;

ATTENDU QU'il nous apparaît pertinent d'impliquer activement le milieu municipal pour concilier les enjeux environnementaux, sociaux et économiques soulevés par les activités, ce qui n'est pas le cas du projet de loi sur les hydrocarbures ;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a présenté son mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 17 août dernier ;

ATTENDU QUE les recommandations du mémoire de la FQM soulèvent les préoccupations des MRC et des municipalités locales en regard de la protection des pouvoirs des instances municipales en aménagement du territoire, de l'autonomie locale et de la protection de l'environnement et de l'eau ;

ATTENDU QU'en réponse aux recommandations formulées par la FQM dans son mémoire, le ministre, M. Pierre Arcand a déposé 80 amendements mineurs au projet de loi n° 106 le 29 septembre 2016 ;

ATTENDU QUE le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la FQM sans pour autant abolir la préséance du développement des hydrocarbures sur l'aménagement du territoire ;

ATTENDU QUE lors de l'assemblée générale le 1er octobre dernier, les membres ont adopté une résolution afin de mobiliser la FQM sur les amendements à apporter au projet de loi sur les hydrocarbures ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle, et unanimement résolu par les conseillers :

D'ADOPTER un moratoire de 5 ans sur l'usage des techniques d'extraction des hydrocarbures non conventionnelles, telles que la fracturation hydraulique et la stimulation des puits à l'acide ;

D'ABROGER l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui donne priorité aux permis miniers, gaziers et pétroliers sur les schémas d'aménagement des MRC de même que sur les règlements de zonage et de lotissement des municipalités ;

D'ACCORDER le pouvoir à la MRC de désigner des zones, où la protection et la production gazières et pétrolières seraient interdites ;

DE DEMANDER au gouvernement d'octroyer aux municipalités le pouvoir de déroger aux normes provinciales prévoyant des distances séparatrices entre les installations des sociétés gazières et pétrolières, les sources d'eau potable et les habitations pour imposer des normes plus sévères lorsqu'elles le jugent nécessaire ;

D'APPUYER activement et concrètement une vaste campagne du « 100 \$ pour Solidarité Ristigouche » afin d'aider cette municipalité à se défendre tout en montrant la désapprobation du monde municipal à l'égard des prétentions de corporation, telle que Gastem ;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, à M. Davis Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et à M. Richard Lehoux, président de la FQM.

ADOPTÉ

2016-2111-470

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2012-202 RELATIF AU STATIONNEMENT DANS LES RUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CRABTREE

Jean Brousseau, donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement modifiant le règlement 2012-202 relatif au stationnement dans les rues sur le territoire de la municipalité de Crabtree afin d'interdire le stationnement du lundi au vendredi entre 10 h et 15 h sur une partie de la 7^e Rue près du stationnement municipal.

Cet Avis de Motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

2016-2111-471

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 99-044-38 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044

ATTENDU QUE la municipalité de Crabtree a reçu quelques communications concernant la problématique des assurances de maison bénéficiant de droits acquis ;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire aider les citoyens et nouveaux propriétaires quant à l'assurance de propriété bénéficiant de droit acquis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc et unanimement résolu par les conseillers que le premier projet de règlement 99-044-38 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de zonage numéro 99-044 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit ;

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, l'article 11.2.4 du règlement de zonage 99-044 est abrogée et remplacée par celui-ci :

11.2.4 EXTINCTION DES DROITS ACQUIS RELATIFS À UNE CONSTRUCTION DÉROGATOIRE

Lorsqu'une construction dérogatoire protégée par droits acquis, suite à un incendie, une explosion, sa démolition, sa vétusté ou toute autre cause, est devenue dangereuse ou a **perdu la totalité de sa valeur**, celle-ci doit être démolie. Elle ne peut être reconstruite qu'en conformité avec la réglementation d'urbanisme en vigueur au moment de la reconstruction.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

2016-2111-472

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2016-0711-441

ATTENDU QUE la municipalité de Crabtree désire devancer l'entrée en fonction de la nouvelle secrétaire-réceptionniste au 12 décembre 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle de modifier la résolution 2016-0711-441 afin que la date d'entrée en fonction de Sarah Mondello soit le 12 décembre 2016, si celle-ci est disponible à cette date.

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 35.

Sylvie Frigon, maire suppléante

Pierre Rondeau, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Sylvie Frigon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.